

- 21 - 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE LIMOUX

SP/L /LL

Limoux, le 27 avril 2012

Affaire suivie par :
M. TARBOURIECH

**Réunion relative au maintien
de l'ordre public sur la commune de Rennes les Bains**

La réunion était présidée par Monsieur Olivier TAINURIER, sous-Préfet de LIMOUX.

Participaient à cette réunion :

- M. Jacques HORTALA, conseiller général du canton de Couiza
- M. Henri BARBAZA, président de la communauté de communes du Pays de Couiza
- M. Alain GIRARD, maire de Rennes les Bains
- M. Patrick BORREDON, 1^{er} adjoint de Rennes les Bains
- Mme Evelyne CODINA, conseillère municipale à Rennes les Bains
- Mme Florence LACOMETTE, secrétaire générale de Rennes les Bains
- Mme Nicole SOCQUETE-JUGHAR, animatrice à la mairie de Rennes les Bains, membre de l'office communal de Tourisme
- M. Mathieu BASTIEN, conseiller municipal à Rennes les Bains
- M. André AUTHIER, conseiller municipal à Rennes les Bains
- M. Didier MARTINEZ, préfecture de l'Aude
- M. Pierre TARBOURIECH, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Limoux.
- M. le Capitaine BAUDRY commandant la Cie de LIMOUX
- M. l'Adjudant-Chef GENDRE, gendarmerie

L'objet de la réunion est de faire le point sur les problèmes d'ordre public que suscite depuis quelque temps la présence d'éléments perturbateurs sur la commune de Rennes les Bains, que l'on peut estimer entre 10 et 15 personnes. Ils doivent être distingués des néo-ruraux bien intégrés sur la commune et qui ne posent aucun problème.

Certains d'entre eux se réclament de deux associations, « Les enfants de la Terre » et « Manifestations ultimes » qui prônent le retour à la terre et diffusent des messages de type anarchiste.

Sur internet, Rennes les Bains devient un lieu d'accueil pour les marginaux. Au regard des informations qu'a pu détenir Mme CODINA ces personnes ont pour objectif de coloniser la commune, de s'y faire domicilier et de s'inscrire sur les listes électorales aux fins de participer à la vie communale. Ces personnes investissent les lieux de convivialité de

la commune tels que l'épicerie ou la boulangerie. La population autochtone est lassée de côtoyer ces marginaux.

Par ailleurs des implantations illégales d'immeubles sans aucune autorisation d'urbanisme ont été constatées sur la commune (une yourte, une construction en bois avec une yourte, ainsi que des campements illicites) et ce, semble t-il en toute impunité.

En outre, un certain nombre d'habitants ont loué et même vendu des immeubles à ces nouveaux venus à des prix bien inférieurs à leur valeur, ce qui a eu pour effet d'entraîner une chute des cours de l'immobilier sur la commune.

Confrontée à ces désagréments récurrents, la population de Rennes les Bains est excédée et des actes de violence ne sont pas à exclure.

M. HORTALA intervient pour souligner un facteur susceptible d'aggraver cette situation. En effet l'été qui s'avance risque d'être « chaud » : le phénomène du Bugarach lié à une hypothétique fin du monde pourrait avoir des répercussions dès cet été sur la commune de Rennes les Bains.

Paradoxalement, la gendarmerie constate que les dépôts de plainte sont peu nombreux. Seule Mme CODINA a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Au regard de cette situation préoccupante, M. le Sous-Préfet préconise 3 moyens d'action :

1°) une pression forte de la population locale sur ces marginaux. Ainsi toute incivilité ou fait délictueux doit faire l'objet d'un dépôt de plainte systématique auprès de la gendarmerie ;

2°) la municipalité et plus précisément son maire doivent faire preuve d'une tolérance zéro ;

3°) la gendarmerie doit renforcer sa présence sur la commune.

Les agents assermentés des services de la DDTM viendront dresser procès verbal pour tout ce qui concerne les constructions illégales.

Mme CODINA dénonce ensuite un certain nombre d'anomalies. Ainsi la plupart de ces marginaux vivent dans des camions. Ces véhicules sont transformés en camping-car alors que cette transformation n'a pas fait l'objet d'une homologation.

Par ailleurs, ces véhicules stationnent illégalement en de nombreux endroits de la commune.

Les membres présents du conseil municipal reprochent au maire le fait de ne pas avoir fait installer les panneaux rappelant ces interdictions ainsi que le retard constaté dans l'acquisition d'un portique.

En outre, des chiens errants circulent librement sur la commune. La commune a bien conclu une convention avec la SPA mais cette dernière ne capture pas les animaux. Il est nécessaire que les employés municipaux se dotent du matériel nécessaire pour capturer ces chiens. L'office national de la chasse et de la faune sauvage pourra être contacté afin de procéder à la capture de ces animaux à l'instar de ce qui a été fait sur la commune de Limoux.

Le sous-préfet souligne qu'un projet d'installation de vidéoprotection pourrait être utilement envisagé sur la commune. L'Etat, dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pourrait accorder une subvention à la commune. Un dossier doit être monté le plus rapidement possible auprès des services de la préfecture.

En outre et selon certains renseignements, les marginaux dont il s'agit seraient producteurs de cannabis. La population locale doit systématiquement renseigner la gendarmerie au moyen de toutes les informations qu'elle peut détenir.

La plupart de ces personnes sont bénéficiaires du RSA et M. HORTALA déplore que les maires ne soit plus destinataires de la liste des bénéficiaires.

C'est donc l'action conjuguée,

- **de la population** qui doit porter plainte à la moindre incartade et informer les services de la gendarmerie sur tous les comportements anormaux ;
- **de la municipalité** qui doit condamner tous les lieux de stationnements abusifs (pose de portiques), faire constater par les agents de la DDTM toutes les constructions illégales ;
- **et de la gendarmerie** qui ne doit pas hésiter à faire des opérations coup de poing (contrôle aléatoire des stupéfiants, aucune tolérance ne doit être admise)

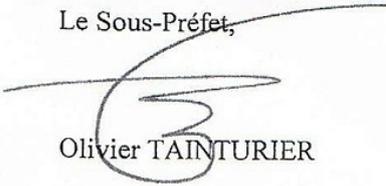
qui permettra de mettre fin à cette situation.

En outre, il a été proposé au maire de faire une réunion publique en présence de la gendarmerie pour alerter la population et la sensibiliser sur le rôle essentiel qu'elle peut jouer sur ce dossier.

Le service départemental d'information générale (SDIG) sera saisi par rapport aux deux associations « Les enfants de la terre » et « Manifestations ultimes ».

Le Sous-Préfet demande à ce qu'une nouvelle réunion soit organisée d'ici la mi-juillet pour faire le point sur le dossier.

Le Sous-Préfet,



Olivier TAINTURIER